



# Plaidoyer en faveur de l'inclusion numérique

Printemps 2022

{konexio}

I.

**DES  
COMPÉTENCES  
NUMÉRIQUES  
ACCESSIBLES À  
TOUTES ET À TOUS**



# 1

## Créer un Droit Universel à la Formation Numérique (CPF Numérique) pour garantir un accompagnement tout au long de la vie et du parcours professionnel.

Dans le détail : Pour permettre une inclusion socioprofessionnelle des publics les plus éloignés du numérique, il faut proposer des solutions proactives et accessibles de formation longue durée adaptées aux compétences de ces publics, qu'il s'agisse d'une formation pour une reconversion professionnelle ou pour une entrée sur le marché du travail.

Face à l'impératif de la maîtrise des compétences numériques et à l'évolution permanente des technologies, chacun doit pouvoir bénéficier d'une somme d'argent pour se former auprès d'organismes labellisés Grande École du Numérique, Paris Code ou d'autres dispositifs reconnus par les administrations territoriales et qui visent à l'autonomie face au numérique.

Cette proposition vise spécifiquement toutes les personnes éloignées de l'emploi, qui ne disposent pas de CPF, ou d'autres dispositifs de formation.

II.

UN ACCÈS AUX  
ÉQUIPEMENTS ET AUX  
SERVICES PUBLICS



# 2

**Comme la réduction sociale téléphonique, il faut désormais proposer, sous condition de ressources, la réduction sociale internet/mobile à l'heure où chercher un emploi, effectuer une démarche administrative, communiquer avec ses proches se passe majoritairement sur internet.**

Dans le détail : Il faut imposer aux opérateurs le développement d'une offre correspondant à un "service minimum" de téléphonie et d'accès à internet à 5 euros par mois pour les familles éligibles, sous conditions de ressources.

Offre d'au moins 10 Mbps (ou la plus rapide disponible si elle est inférieure à 10 Mbps) et un minimum de 100 Gb d'utilisation de données, sans frais d'équipement ou d'installation, aux familles éligibles.

En complément de ce volet accès, intervenir aussi sur la dimension équipement des plus jeunes : fournir à l'ensemble des lycéens à partir de la 2<sup>de</sup> un ordinateur portable ou une tablette (sur le principe de ce qui est fait en Ile-de-France) ⇒ Plan d'équipement numérique des scolaires.



III.

# DES OPPORTUNITÉS DANS LA TECH POUR TOU.TE.S



# 3

**Travailler dès la conception des algorithmes, pour limiter le fait que les biais cognitifs humains se répercutent sur les algorithmes, au moment du recrutement de nouveaux profils, comme tout au long de la carrière.**

Dans le détail : l'utilisation d'un langage inclusif et la suppression des biais implicites dans la documentation ou les logiciels des structures publiques ou privées est également essentiel pour garantir l'inclusion. Les Nations Unies, le Parlement Européen, les gouvernements, ainsi que d'autres structures nationales ou internationales, publiques ou privées proposent un ensemble de ressources pour aider leur personnel à communiquer de façon inclusive.

Pour aller encore plus loin dans la lutte contre la discrimination, une vigilance sur les algorithmes d'Intelligence Artificielle (IA) est indispensable. Il existe, par exemple, de nombreuses solutions logicielles de recrutement visant à aider les entreprises à attirer et à embaucher une main-d'œuvre plus diversifiée. Toutefois, l'IA peut exacerber les biais existants.

# IV.

**DES FORMATIONS  
STANDARDISÉES ET  
CIBLÉES,  
GAGES DE QUALITÉ**





# 4

## Mise en place d'un système d'évaluation du niveau d'autonomie numérique qui permette de différencier les niveaux d'exclusion et les différents freins à l'autonomie.

Dans le détail : les travaux d'Emmaüs Connect et de Wetechcare montrent que plusieurs niveaux d'exclusion peuvent être recensés, allant des personnes proches de l'autonomie, dites « avancées », aux personnes très éloignées du numérique considérées comme « exclues » en passant par celles débutantes ou d'un niveau intermédiaire.

En termes d'accès à l'autonomie, "la couverture numérique du territoire, les conditions d'accès aux offres ou encore le développement de solutions d'équipement informatique à tarif solidaire" représentent les premiers freins à la capacité numérique des publics.

L'autonomie numérique varie alors en fonction du territoire, des types de public et de leurs moyens. Pour toutes ces raisons, la mise en place d'un outil de mesure de l'autonomie numérique de la population française est indispensable pour permettre une réelle mise à niveau globale.

Un rapport de France Stratégie indique qu'une meilleure autonomie numérique permet un gain annuel de 2.1 Md€ - notamment 35M€ de gains annuels en formant les 12% de jeunes exclus du numérique (source : <https://www.strategie.gouv.fr/infographies/benefices-dune-meilleure-autonomie-numerique>)

# 5

**D'une part, sensibiliser les Conseillers d'orientation aux métiers de demain (en priorité sur les métiers du numérique et de l'environnement) pour qu'ils soient aussi accessibles aux publics éloignés de l'emploi.**

**D'autre part, créer des modules de formation "recrutement inclusif" dédiés aux futur.es RH**

Conseillers d'orientation : les jeunes ont une méconnaissance croissante des métiers et opportunités de la tech. Sur 400 métiers, seul 1% est connu par les élèves. Il faut travailler avec les lycées, les professeurs de sciences et de technologie, les conseillers d'orientation, les points d'information jeunesse et missions locales pour présenter ces formations au numérique de manière plus systématique et plus large.

Recruteurs : avec la révolution technologique en cours et notamment l'accroissement de la digitalisation, les entreprises ont des besoins nouveaux et parfois peu compris par les dirigeants et responsables RH. On conserve des stratégies de recrutement peu pertinentes, qui donnent plus de valeur à un diplôme qu'aux compétences qui lui sont associées.

De plus, les canaux de recrutement classiques ne répondent pas aux nouveaux enjeux de compétences et de diversité auxquels elles font face. Ainsi, les grandes entreprises recrutent des profils niveaux BAC + 5 pour leurs postes en développement web alors que les compétences qu'elles recherchent équivalent souvent à un BAC + 2.

# 6

**Salariés, chômeurs, jeunes : il faut proposer à tous un bilan de compétences numériques lors d'étapes clés de leurs parcours : entretien annuel, inscription à Pôle Emploi, JAPD (Journée Défense et Citoyenneté).**

Dans le détail :  
il convient de former massivement les employés en poste sous peine que l'évolution de leur emploi ne soit plus en adéquation avec leurs compétences et donc de se retrouver au chômage. La formation des personnes déjà en situation de chômage est quant à elle urgente afin de garantir, d'une part aux personnes en recherche d'emploi une plus forte employabilité, et d'autre part aux entreprises une main d'œuvre répondant à leurs besoins.

Mais au-delà de former les personnes qui se trouvent déjà en situation d'exclusion à cause du numérique dans l'emploi, il faut détecter au plus tôt les personnes en situation d'exclusion numérique, dès le plus jeune âge, afin de leur proposer des formations adaptées avant même qu'ils n'entrent sur le marché du travail et soient ainsi prêts pour leur future vie active.

V.

UN ENGAGEMENT  
POUR UN  
NUMÉRIQUE  
RESPONSABLE



# 7

**D'une part accompagner tous les usagers du numérique à une pratique plus vertueuse,  
D'autre part, former tous les acteurs des métiers du numérique à l'éco-conception numérique.**

Dans le détail :  
intégrer dans les programmes scolaires d'apprentissage du numérique, les enjeux d'une Green IT. Sensibiliser tous les publics aux bons réflexes pour réduire l'impact environnemental (choix de matériel reconditionné, durabilité du matériel, usage de la data, eco-gestes numériques, etc.)  
Intégrer dans le Pix (ou autre programme d'évaluation) un volet numérique responsable et son évaluation.

Former les professionnels de la tech au numérique écologique. L'enjeu est que les métiers du numérique puissent être au service de la transition écologique et sociétale. Imposer des modules d'éco-conception et d'accessibilité dans l'ensemble des formations numériques diplômantes : des personnes en situation de handicap ou d'illectronisme devront avoir accès à des services numériques dimensionnés, dans un format accessible pour les personnes avec un bas débit.

# Suivez-nous :

{konexio}

[www.konexio.eu](http://www.konexio.eu)

